L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 MARS 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. MARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN 23 MARS.

Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. J. Spear, 74, Chartres, barèges anglais, organdis [illegible]. Aussi, à la Bourse St Louis—Propriété dans la rue Tremé—Succession Geo West.

Par Vincent & Co, 23, Douane—Marchandises sèches.

Par J. B. Walton, à la Bourse St Charles—Terrain au coin des rues Claiborne et Perdido.

Par Alfred Bouligny, à la Bourse St Louis—Propriétés dans le 2e District et actions de banque—Succession Cov. D. Clay.

Par Cl. Forstall, à la Bourse St Louis—L'esclave Joseph, cuisinier et pâtissier. Aussi l'esclave Richard, domestique de maison. Aussi 7 esclaves bien recommandés, de la succession Ursule Eulalie Bertonnière, Vve P. Maure.

Par E. Roger & Co, 47, Vieille Levée—Chaussures, chapeaux et vêtemens.

Par N. Vignié, à la Bourse St Louis—Maison double, rue Ste Anne, entre Remparts et Bourgogne.

Par Francis Fernandez, à 10 heures, à son magasin, au coin des rues St Louis et Chartres—Marchandises-avariées, bottes et souliers, sans réserve.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Pieds de cochon et fromage.

Par Bernard Turpin, à 10 heures, sur la Levée, en face du poteau 25, 2e District—limons, oranges, noix, citrons, amandes cassées, &c.

Par Placide J. Spear, à 10 heures et demie, à son magasin, rue de Chartres No 74, entre Conti et Bienville—chemises américaines et françaises, sans réserve.

Les Etats à Esclaves de la Frontière.

L'ancienne Union comprend encore dans son sein huit Etats à esclaves. Quelle place y occuperont-ils désormais et quel sera leur rôle politique en présence d'une majorité hostile dans les deux chambres du congrès? C'est une question qu'il serait intéressant d'approfondir, et les élémens de discussion ne nous font point défaut. La position nouvelle dans laquelle va se trouver vis-à-vis les uns des autres les Etats libres et les Etats à esclaves donnera lieu à des complications ou à des compromis qui hâteront ou retarderont l'heure de la rupture. Quant à leur séparation ultérieure, elle nous paraît inévitable, si la Confédération du Sud réussit à maintenir son organisation isolée.

Appuyés par celle-ci, pouvant à loisir sortir de l'ancienne Union pour entrer dans la nouvelle république, les Etats à esclaves de la frontière pèseront haut et fort aux républicains du Nord et seront peu disposés à accepter le joug qu'on voudrait leur imposer.

On verra alors se produire ce fait anormal d'une majorité tenant la majorité en échec et l'empêchant d'abuser du pouvoir. L'Union n'étant [illegible] que partiellement détruite, ceux que tasse le Nord, l'influence des Etats qui [illegible] pesera d'un poid considérable dans la balance des destinées de la république de Washington. Ils feront la force des Etats à esclaves qui ont refusé de sortir de l'Union qui en toute circonstance s'appuieront sur eux pour mieux résister aux empiètemens du Nord. La Confédération sera comme une perpétuelle menace devant celui ci qui, pour conjurer un nouveau démembrement, sera obligé d'user de très grands ménagements et de modérer son dangereux programme.

Mais les huit Etats à esclaves qui obéissent aujourd'hui à l'administration de M. Lincoln ne resteront-ils fidèles? Le plus grand nombre, sous le successeur de M. Buchanan et de l'emploi de la force vis-à-vis de la Confédération. Le maintien de la paix sera le premier. Le maintien de l'Union fédérale, à peu près telle qu'elle existe actuellement. C'est ce que comprend parfaitement le cabinet de Washington et c'est ce qui le rend si prudent. Qu'un acte quelconque d'agression soit au premier coup de canon tiré par les Etats-Unis, la Virginie, le Delaware, le Maryland, la Caroline du Nord, le Kentucky, le Tennessee, le Missouri et l'Arkansas se rangeront du côté de l'extrême sud. Or, c'est là ce qu'il importe de conserver, et il a toutes sortes de sacrifices avant d'y renoncer. Que M. Lincoln retire ses troupes des forts qu'elles occupent encore dans les Etats confédérés, qu'il n'essaie pas de percevoir les droits de douane là où l'autorité fédérale est supprimée, qu'il respecte enfin le *statu quo*, et il sera sûr de conserver la plupart des Etats à esclaves de la frontière.

Seulement, comme nous le disions plus haut, le rôle politique de ces derniers, malgré leur infériorité numérique, va devenir bien plus important, et les bons rapports entre le Nord et le Sud ne seront à bien plus difficiles à maintenir. Le précédent de la séparation une fois établi et reconnu, les Etats à esclaves de l'Union seront toujours prêts à invoquer pour prévenir la violation de leurs droits. A chaque menace ou à chaque attaque des républicains, ils se tourneront vers la Confédération et diront à leurs adversaires: Notre place naturelle est là bas avec nos frères faites un pas de plus, et nous nous rejoignons à eux.

La séparation de l'extrême Sud n'affaiblit donc qu'en apparence les Etats à esclaves restés dans l'Union. Nous venons de démontrer qu'ils seront peut-être plus puissants que par le passé, car la majorité qu'ils auront contre eux dans la législature nationale sera obligée, pour conjurer un péril qui se représentera sans cesse, de transiger constamment avec la minorité, et de ne pas, dans les circonstances décisives, de se souscrire à sa volonté. Au moins que le petit rappel de l'écart n'entraîne la ruine le complet démembrement de l'Union, il est fatalement destiné à s'éteindre et son premier triomphe aura alors creusé son tombeau.

Quoiqu'il en soit, le Sud n'aura pas été vaincu, et, soit que les concessions du Nord permettent aux Etats à esclaves de la frontière de marcher fraternellement avec lui, soit que la vengeance des républicains noirs les force de rompre avec le gouvernement de Washington, la cause que nous défendons, et qui est celle de nos droits constitutionnels, n'aura pas été compromise. C'est ce que nous tenions à constater.

Supposons maintenant que le républicanisme ne se détruise lui-même et que les Etats à esclaves de la frontière, après avoir rétabli l'Union sur ses véritables bases, nous invite à y rentrer. Nous rendrons-nous à leur appel? Beaucoup d'esprits graves n'hésitent pas à déclarer que les Etats confédérés sont à jamais séparés de l'ancienne république et qu'un rapprochement est désormais impossible. Nous nous bornons à poser le cas, sachant qu'il se présentera tôt ou tard s'il se forme dans l'Union un parti national et que l'indignation publique y fasse justice d'un parti qui a sacrifié le pays à son fanatisme.

Quel sera le dénoûment de l'imbroglio politique dont les phases successives se développent en ce moment sous nos yeux? Si nous ne craignons de jouer le rôle de prophète, nous dirions que les Etats à esclaves de la frontière, après avoir tenu quelque temps en échec les républicains noirs, grâce à l'adhésion morale et même à l'appui matériel de l'extrême Sud, se décideront enfin à rompre avec eux pour faire cause commune avec la Confédération. L'hypothèse de son triomphe dans l'Union, que nous avons admise comme chose possible dans la position nouvelle que leur font les derniers événements, constitue une si grande improbabilité qu'elle ne peut être accueillie qu'au point de vue du raisonnement et pour prévoir toutes les solutions.

Néanmoins, nous le répétons, soit que les huit Etats à esclaves que gouverne M. Lincoln continuent à obéir à l'administration fédérale, soit qu'ils s'en détachent, les intérêts particuliers du Sud ne seront ni lésés ni compromis, et le monde pourra compter aussi sûrement qu'autrefois sur la production des matières que nous lui fournissons et qui sont devenus un élément indispensable de la prospérité publique dans les plus riches Etats de l'Europe.

Nominations par le Gouverneur.—Le sénat a ratifié les nominations suivantes faites par le gouverneur Moore:

Directeurs de la compagnie du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas: MM. John L. Lewis, J. T. Lummons, J. P. Crosley.

Directeurs du chemin de fer de Jackson: John K. Elgee, S. F. Wilson, C. D. Yancey.

Directeurs de la compagnie du chemin de fer des Opelousas: MM. J. M. Lapeyre, S. O. Nelson, Alexandre Mouton.

L'Emigration en 1860.—Il est arrivé aux Etats Unis, dans le courant de l'année dernière, 17,469 émigrants dont 103,550 hommes et 70,883 femmes. On compte parmi ces émigrants 13,001 Anglais, 48,637 Irlandais, 50,746 Allemands, 3,245 Prussiens, 5,467 Chinois et 1381 habitants des Antilles.

Legion Garibaldi.—Ce magnifique corps, auquel se joindra l'association de la caisse Garibaldi, assistera demain dimanche, à la bénédiction du drapeau qui aura lieu à la Cathédrale, à 1 heure de l'après-midi. Les membres honoraires et tous les Italiens en général sont invités à la cérémonie qui sera très imposante et pendant laquelle sera faite une quête au profit des orphelins du 3e district.

Nous apprenons que les Italiens de la Nouvelle-Orléans, lorsque les différentes compagnies de leur légion seront équipées, pourront mettre en ligne cinq cents hommes. Un pareil effectif parle hautement en faveur du patriotisme des compatriotes du valeureux Garibaldi, et nous n'avons jamais des éloges à leur décerner ainsi qu'aux chefs qui sont à leur tête [illegible].

Convention de la Louisiane.

Séance du 22 mars 1861.

La Convention se réunit à dix heures. L'Hon. Alex. Mouton occupe le fauteuil. Quatre-vingt délégués sont présents.

M. Sparrow présente une résolution qui prie le comité judiciaire de rédiger une Ordonnance fixant la prochaine session de la législature au quatrième lundi de novembre 1861 au lieu du troisième lundi de janvier 1862 et faisant un devoir au corps qui s'assemblera à Baton Rouge d'élire les sénateurs au Congrès dans les trois jours qui suivront sa réunion.—Le délégué de Carroll dit que son but en présentant cette résolution est de prévenir les frais qu'entraînerait une session extraordinaire de la législature. La Convention a donné au gouverneur, il y a quelques jours le pouvoir de désigner les sénateurs, mais cette autorisation est une violation du nouveau pacte adopté hier.

La Convention adopte un substitut qui fixe la session au quatrième lundi de novembre prochain, fait un devoir à la législature d'élire les sénateurs dans le courant de la semaine qui suivra sa réunion, déclare que la session ne devra pas durer plus de soixante jours et décrète que les autres sessions régulières devront avoir lieu conformément aux articles 5 et 35 de la Constitution de l'Etat.

M. Gardère dont le nom figure par erreur, dans quelques journaux, parmi ceux des membres qui ont voté contre l'Ordonnance de M. Cannon (soumettant au peuple la Constitution de Montgomery) annonce qu'il était à Baton-Rouge où le retenait ses devoirs de législateur, le jour que la Convention a voté sur la question, mais que s'il avait assisté à la séance il aurait appuyé l'Ordonnance. L'honorable représentant de Jefferson n'ayant repris son siège que ce matin se prononce en faveur de la Constitution de Montgomery. Son vote est inscrit dans le journal.

Le rapport du comité des Patentes et celui des Affaires Postales sont présentés, le premier par M. Girard et le second par M. Walker.

L'Ordonnance de M. Butler transférant au gouvernement des Etats Confédérés, les forts, les gardes côtes, les arsenaux, les phares et les édifices publics qui ont appartenu aux Etats Unis et sont aujourd'hui au pouvoir de la Louisiane, est prise en considération. M. De Blanc propose que les mots "édifices publics" soient effacés.—M. Lewis (de Claiborne) propose que l'Ordonnance soit soumise au comité des Relations Fédérales. Adopté.

M. Davidson (de Sabine) fait la motion de considérer la résolution qui fixe l'ajournement définitif de la Convention à demain, aujourd'hui. Les délégués s'y refusent, ce qui paraît beaucoup contrarier M. Davidson.

L'Ordonnance de M. Lewis (de Claiborne), qui autorise l'Etat à émettre des bons dans certains cas est appelée, mais la Convention refuse de la prendre en considération.

—L'Ordonnance des Banques est appelée. On se rappelle que la 1re clause a été modifiée et adoptée après une séance orageuse. Elle déclare que "les chartes de toutes les Banques de cet Etat, celles qui ont été créées par des lois spéciales et celles qui ont été établies en vertu de lois générales sont prolongées jusqu'au 1er février 1880."

M. Bush présente un substitut à la deuxième clause, lequel déclare que le Président, les directeurs et le caissier doivent être résidents de l'Etat, que chaque Banque aura plus de vingt-huit actionnaires; que la Banque ne pourra prêter de l'argent à son Président, ni à ses directeurs ni à son caissier; que les billets de ces officiers ne seront point escomptés; que la Banque établira une succursale dans une paroisse autre que celle où se trouvera la Banque mère; qu'aucune succursale ne sera établie à la Nlle-Orléans; que le capital de chaque succursale sera d'au moins un dixième de celui de la Banque mère; que chaque succursale escomptera elle-même; qu'elle existera aussi longtemps que la Banque mère à qui ses fonctions ne seront suspendues par un vote des trois quarts des actionnaires de la succursale et de la Banque mère.—M. Hodge combat le substitut et demande qu'il soit déposé sur le bureau.

L'appel nominal est demandé. Les voix se partagent comme suit:

Oui—MM. Adams, Avegno, Barrow, Bermudez, Bonford, Briscoe, Caldwell, Conner, Elgee, Estlin, Gladden, Hernandez, Hodge, Hodges, Hollingsworth, Lesassier, Lawrence, Lagrave, Lewis (de Bienville), Lewis (de Claiborne), Manning, Marks, (de Caddo), Martin (de Carroll), Miles, McCloskey, McNeely, Norton, Olivier, Patterson, Perkins, (d'Orléans), Peck, Pemberton, Pugh, Rosélius, Rozier, Slawson, Stewart, Scott (de Claiborne), Tappan, Todd, Towles, Williamson et York—43.

Non—MM. Bonner, Benton, Bush, Butler, Cook, Connelly, Conner (de Concordia), Cottman, De Blanc, Dorsey, Duffel, Dupré, Fuqua, Gardère, Garrett, Gaudet, Graves, Gray, Gill, Griffin, Girard, Herron, Hough, Johnson, Kennedy, Kidd, Le Bourgeois, Lewis (d'Orléans), Marshall, Marrero, Marks (d'Orléans), Martin (d'Assomption), Magee, Meraux, Meredith, Miller, McFarland, O'Bryan, Perkins (de Madison), Pool, Richardson, Smart, Swayze, Sennes, Sparrow, Sompayrac, Scott (d'Est Feliciana), Smith, Talbot, Tabatièro, Texada, Tucker, Valentine, Verret, Warren, Woker, Wilkinson et de Ste Helene et Wiltz—58.

M. Gray propose que l'Ordonnance soit déposée sur le bureau indéfiniment.—M. Elgee, s'apercevant du danger que court le bill dont il a été le défenseur habile et constant, s'élève avec force contre la proposition insidieuse du délégué des Avoyelles. [illegible] Les adversaires [illegible] Banques [illegible] du bill ont pu [illegible] Les adversaires du bill ont voulu [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] La loi de 1842 est celle qui a valu aux anciennes banques l'excellente réputation dont elles jouissent; pourquoi ne pas l'étendre aux autres, pourquoi toutes les banques, en vue des nouvelles facilités dont le commerce aura bientôt besoin, ne seraient-elles pas mises sur le même pied?—M. Elgee prononce sur la question un des discours les mieux nourris qu'il ait adressé à ses collègues. Il le termine en proposant un amendement à l'article 118 de la Constitution de l'Etat, amendement qui applique aux banques libres les conditions fondamentales de la loi de 1842, c'est-à-dire un tiers en espèces, au lieu de bons pour garantie du papier émis.

M. Bush propose que l'amendement du délégué des Rapides, ainsi que le bill, soit déposé sur le bureau. L'appel nominal est demandé. Les voix se partagent comme suit:

Oui—MM. Barbin, Bonner, Burton, Bush, Butler, Conner, de Concordia, Cottman, De Blanc, Dorsey, Duffel, Dupré, Fuselier, Gardère, Garrett, Gaudet, Gray, Gill, Girard, Griffin, Plough, Le Bourgeois, Lewis, d'Orléans, Marshall, Marrero, Martin, d'Assomption, Melançon, Meredith, McFarland, O'Bryan, Patterson, Perkins, de Madison, Polk, Richardson, Smart, Sompayrac, Smith, Tabatièro, Texada, Valentine, Verret, Warren, Walker, Williams, de Ste Helene, et Wiltz—44.

Non—MM. Adams, Avegno, Barrow, Bermudez, Briscoe, Caldwell, Clark, Cook, Conner, de St Tammany, Elgee, Estlin, Fuqua, Gladden, Hernandez, Herron, Hodge, Hodges, Hollingsworth, Johnston, Kennedy, Kidd, Labatut, Lawrence, Lagrave, Lewis, de Bienville, Lewis, de Claiborne, Manning, Marks, de Caddo, Marks, d'Orléans, Martin, de Carroll, Magee, Miles, Miller, Moore, McCloskey, McNeely, Norton, Olivier, Perkins, d'Orléans, Peck, Pemberton, Pugh, Rosélius, Rozier, Slawson, Stewart, Sparrow, Scott, de Claiborne, Scott d'Est Feliciana, Tappan, Talbot, Taylor, de St Charles, Thomasson, Todd, Towles, Williamson, Wilkinson et York—59.

Le Président annonce que la proposition de M. Bush est rejetée.

M. Elgee présente alors son amendement comme substitut au bill rédigé par le comité. Il dit que si la Convention néglige ou refuse d'assumer aujourd'hui une responsabilité qu'elle a le droit, qu'il est de son devoir d'assumer, elle mécontentera le commerce et il sera plus tard nécessaire d'appeler une Convention.

La Convention consent à se prononcer sur l'amendement de M. Elgee comme substitut au bill entier. L'appel nominal est demandé et l'amendement est adopté par le vote suivant:

Pour l'amendement—MM. Adams, Avegno, Barrow, Bermudez, Bonford, Briscoe, Caldwell, Clark, Cook, Dorsey, Elgee, Estlin, Gladden, Hernandez, Hodge, Hodges, Hollingsworth, Johnson, Kennedy, Kidd, Labatut, Lawrence, Lewis, de Bienville, Lewis, de Claiborne, Marrero, Marks, d'Orléans, Martin, Magee, Miles, Miller, Moore, McCloskey, McNeely, Norton, Olivier, Perkins, d'Orléans, Peck, Pemberton, Pope, Pugh, Rosélius, Rozier, Slawson, Stewart, Sparrow, Scott, de Claiborne, Stocker, Talbot, Taylor, de St Charles, Texada, Towles, Valentine, Wilkinson et York—54.

Contre l'amendement—MM. Barbin, Bonner, Burton, Bush, Butler, Connelly, Conner, de Concordia, De Blanc, Duffel, Dupré, Fuselier, Fuqua, Gardère, Garrett, Gaudet, Gray, Gill, Girard, Griffin, Herron, Hough, Le Bourgeois, Lewis, d'Orléans, Manning, Marshall, Martin, d'Assomption, Melançon, Meredith, McFarland, O'Bryan, Patterson, Perkins, de Madison, Pool, Richardson, Smart, Swayze, Smith, Tappan, Tabatièro, Todd, Tucker, Verret, Warren, Walker, Williams, de Ste-Helene, Wilkinson et Wiltz—49.

La séance est levée.

Les Zouaves.—On verra par une annonce publiée dans une autre colonne que le régiment des Zouaves est prêt à recevoir de nouvelles recrues. Nous engageons ceux qui se sentent des dispositions au service militaire, et ceux qui surtout veulent travailler à la consolidation de la Confédération du Sud, à se présenter, le plus tôt possible, rue de la Douane No 61.

M. Herman.—La Nouvelle-Orléans possède en ce moment le plus habile prestidigitateur qui ait jamais existé. Qu'il nous suffise de nommer M. Herman qui a fait l'étonnement de Paris, de Londres, de Madrid, de Lisbonne, de St Pétersbourg, etc., et qui, dans toutes les capitales de l'Ancien Monde a recueilli autant d'ovations, comme artiste, que de témoignages d'estime et de haute considération, comme homme. Nommé chevalier de plusieurs ordres, il a dû cette distinction autant à ses qualités personnelles qu'à son inimitable talent. M. Herman ne se contente pas d'être le plus fort escamoteur du monde, il s'est fait aussi l'ami du pauvre avec qui il partage libéralement sa fortune. Il n'est pas venu à la Nouvelle-Orléans pour y donner des représentations, mais s'y trouvant de passage et le théâtre d'Orléans lui ayant été offert, il a pensé qu'il pourrait mettre à profit son séjour ici, dans l'intérêt de ses personnes qui sont nombreux et des classes indigentes qu'il se propose de secourir en convient la publie de notre ville à quelques unes de ses séances. L'époque des représentations sera ultérieurement indiquée aux dames.

Dépeches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe

DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steamer Arago.

Hausse dans les cotons.

New York, 22 mars.—Le steamer *Arago*, parti du Havre le 6 et de Southampton le soir du même jour, vient d'arriver ici avec des avis d'Europe de trois jours plus récentes que ceux apportés par l'*Arabia*.

Le steamer *City of Baltimore* a touché le 5 à Queenstown, venant de New York et se rendant à Liverpool.

Liverpool, 5 mars.—Il s'est vendu le 1 et le 5 de ce mois 35,000 balles de coton dont 17,000 prises par les spéculateurs. Les nouvelles d'Amérique reçues par le *City of Baltimore* ont amené une hausse de 1/8 d. dans l'Upland et les autres qualités de coton.

Les derniers avis de Manchester sont plus favorables, les provisions et les céréales sont calmes aux derniers prix.

Londres, 6 mars.—Le marché monétaire a fermé à 91 5/8 et 91 3/4.

Nouvelles de Washington.

Washington, 22 mars.—Le fort Sumter n'a pas été évacué hier par suite de certaines insuffisances dans les ordres transmis à cet effet, il le sera immédiatement.

Règlement de la question politique.

Le *National Intelligencer* s'est prononcé, hier très énergiquement contre la coercition. Ce journal dit que les difficultés pendantes entre le Nord et le Sud doivent être réglées par une Convention des Etats ou bien que l'indépendance de la Confédération du Sud doit être reconnue.

Plusieurs chefs des républicains-noirs partagent ces vues tandis que d'autres y sont opposés.

Le major Anderson.

New-York, 22 mars.—Le *Herald* de New-York publie une dépêche de Washington dans laquelle on lui dit que la différence du langage tenu par le major Anderson, avant et après le discours d'inauguration, porte à croire qu'il est le complice des cessessionnistes.

Le président est résolu à convoquer le Congrès en session extraordinaire.

Ajournement du Sénat des Etats Unis.

Le Sénat des Etats-Unis ne s'ajournera probablement pas avant le milieu de la semaine prochaine. Les sénateurs Mason et Hunter, de la Virginie, et Joseph Lane, de l'Orégon, ont quitté Washington.

Nominations.

Le Sénat a ratifié la nomination du M. Charles Howe au poste de Collecteur du port de Key West, et de M. Samuel Long, comme consul à Lahaina.

Election d'un Sénateur dans l'Ohio

Columbus, 22 mars.—La législature de l'Ohio a élu hier, M. John Sherman sénateur au Congrès des Etats Unis. M. Sherman appartenait au dernier Congrès.

Nevada.

Le général Nye a accepté le poste de gouverneur du territoire de Nevada.

St-Louis, 22 mars.—A la Convention, les rapports de la majorité et ceux de la minorité ont été présentés et sont devenus l'ordre spécial du jour pour le 3me lundi de décembre.

Une résolution a été adoptée pour l'élection de sept délégués à la convention des Etats frontières, puis la convention s'est ajournée.

Nouvelles des Rivières—St-Louis, 22 mars—Le Mississipi a baissé de trois pouces en vingt heures. Les affluents supérieurs sont aussi en baisse.

NOUVELLES D'EUROPE.

New York, 22 mars.—Les malles du steamer *Arago*, parti du Havre et de Southampton le 6 courant, ont été distribuées aujourd'hui. Celles à destination du Sud ont été envoyées par le train du soir.

Cargaison de l'Australasian.

Une dépêche de Southampton dit que le steamer *Europa* est parti de Liverpool le 6 pour Queenstown afin de prendre la cargaison de l'Australasian pour New-York.

Désastres maritimes.

Le bateau *Conquest*, de Mobile pour Liverpool avec une cargaison de coton, s'est échoué à la baie Carnovan, et sera probablement totalement perdu.

Le bateau *Ocean Guide*, de Newport, Angleterre, pour Galveston, a été abandonné en mer le 11 février. L'équipage a été sauvé.

Parlement anglais.

A la Chambre des Communes, le 4, Hennessey a accusé lord John Russell de celer d'importantes dépêches relatives aux négociations de la Toscane et de Naples.

Bowyer a dit que la politique du ministère des affaires étrangères conduirait à la guerre civile.

Le *Times* de Londres dit que le nouveau tarif américain sera équivalent à la prohibition pour les articles européens, et que le dommage qui en résultera pour l'Amérique sera plus grand que celui qu'éprouvera l'Europe.

Le marché monétaire de Londres est encore en baisse. Les stocks américains ont décliné.

Hollande.

En Hollande, les ministres ont donné leur démission. L'aspect des affaires est toujours triste.

Autriche.

L'Autriche a sanctionné l'établissement d'un comité électoral en Croatie.

France.

M. de Boissy a critiqué l'alliance de la France avec l'Angleterre. Son discours, au Sénat, a été désapprouvé.

Italie.

Le comte de Cavour a donné notice aux gouvernements européens de la nécessité d'arranger la question romaine. Le bombardement d'Itri [illegible] a commencé le 20. Des émeutes populaires ont éclaté à Rome.

Missouri.—Le dernier recensement a constaté que le Missouri renferme en ce moment 1,173,318 habitants, dont 1055,370 blancs, 114,965 esclaves, et 2,983 personnes de couleur libres. Le Missouri aura droit à neuf représentants au congrès des Etats Unis.

Affaires d'encan.—M. Edward S. Audler vient d'ouvrir un bureau d'encan au No 83, Passage de la Bourse. L'expérience qu'il a acquise dans ce genre d'affaires le recommande autant que ses qualités personnelles, à l'appui du public.

Théatre de l'Opéra.—*Bénéfice de M. J. H. Lamothe. Othello—Les Amours du Diable*—Mmes Faure, Preti, MM. Cabel, Vanlair, Debrinay, Carrier.

M. J. H. Lamothe, un des meilleurs employés du Théatre, annonce lundi pour son bénéfice la reprise d'*Othello* par MM. Mathieu, Genibrel, Melchissedech, Cabel, Jolly et Mmes Lacombe et Richer. M. Lamothe est trop connu des habitués du théatre et compte trop d'amis dans la population louisianaise, à laquelle il appartient, pour que nous ayons besoin de recommander son bénéfice au patronage du public. L'administration, en lui accordant une reprise aussi importante que celle d'*Othello*, lui a donné une preuve d'estime et de reconnaissance pour les nombreux services qu'il est appelé à lui rendre.

Le bénéfice de M. Ruffier, l'excellent contrôleur de l'Opéra, a été un des plus beaux de l'année. La reprise des *Amours du Diable*, a eu beaucoup de succès, grâce au talent remarquable qu'y ont déployé Mmes Faure et Preti et MM. Cabel, Vanlair, Debrinay et Carrier. Nous avons constaté avec plaisir à cette représentation que Mme Faure avait recouvré la plénitude de ses moyens et qu'elle était tout-à-fait remise de la fâcheuse indisposition qui l'a tenue, pendant quelque temps, éloignée de la scène. Elle a lutté avec talent contre les brillants souvenirs laissés ici par Mme Colson dans le rôle d'*Urielle*, qui avait été créé par elle à Paris. Mme Preti a délicieusement chanté, le rôle de *Lilia*, et M. Cabel a parfaitement rendu la partie du ténor. M. Debrinay a été fort amusant et M. Carrier supercoquentieux dans son rôle de *Sopeano*, masculin. *Les Amours du Diable* ont eu du succès et seront revus avec plaisir par le public *post-carêmal* (qu'on nous passe le barbarisme.)

Bénéfice de M. Varnoult, peintre décorateur et de M. Chevallon, chef machiniste.

Voilà que nous allions oublier d'annoncer le bénéfice de deux des employés les plus utiles, de deux des pensionnaires les plus méritants de M. Boudousquié, MM. Varnoult et Chevallon, annoncent pour leur bénéfice le beau drame des *Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas et de M. Maquet, et nous leur souhaitons de tout cœur pour demain soir une salle aussi bien garnie et une aussi belle recette que celle qui fut obtenue il y a quinze jours par la première représentation du même ouvrage. C'est la seule fois que les habitués de l'Opéra auront l'occasion de récompenser le zèle et le travail de deux hommes dont les efforts et les veilles contribuent pendant toute la saison à leurs plaisirs, et nous sommes persuadés qu'ils s'empresseront de faire à leur égard cet acte de justice et de remercier demain soir par leur présence ces deux employés aussi modestes que consciencieux.

CHRONIQUE LOCALE.

Hote distingué.—Au nombre des hôtes distingués que possède en ce moment la Nouvelle-Orléans, nous citerons le baron Rotschild qui est arrivé il y a deux jours à bord du *Cahawba*, venant de la Havane. M. Rotschild est de la célèbre famille de ce nom qui prête aux têtes couronnées et qui joue avec les millions. Il est descendu à l'hôtel St Charles.

Brulée.—Jeudi soir, une jeune femme du nom de Camilla Rivas, demeurant dans une maison de l'encoignure Conti et Tremé, a été horriblement brûlée. Elle était appuyée contre la cheminée, sa robe prit feu. Les voisins, attirés par les cris, accoururent dans la chambre, mais il était trop tard.

Les médecins ne pensent pas pouvoir sauver la jeune femme.

Vol audacieux.—Un vol audacieux a été commis, jeudi soir, à l'hôtel St-Louis. On a enlevé deux malles appartenant à trois dames arrivées dernièrement de la Havane par le *Cahawba* et contenant des bijoux et de l'argent—un billet de cinq cents piastres, trois autres de trois cents sur la Banque de la Havane, trois cents piastres en doublons espagnols et des bijoux évalués à trois ou quatre cents piastres.

Les dames ont découvert le vol dans la soirée, en rentrant dans leurs chambres.

La police en a été informée, mais n'est pas encore arrêté le coupable. Elle croit que le plan a été imaginé à la Havane ou à bord du steamship; que le voleur a suivi pas à pas les trois dames et projeté le piratier occasion favorable pour mettre son projet à exécution.

La Constitution.—A peine la Constitution élaborée à Montgomery et si longuement discutée par les honorables délégués à l'hôtel de ville, était-elle ratifiée, qu'une des pièces [illegible].

qu'il était le "Lord vicomte Dickens." Un tir de blesse après l'adoption du pacte de la nouvelle république!

Nos confrères du patois saxon ne s'en consoleront qu'après avoir cité Shakespeare. *To be or not to be.*

Première Cour.—Le Grand Jury a présenté hier son rapport général. Le tribunal, en ordonne l'impression à cent exemplaires. Notre rapporteur n'en a pas pu obtenir même un aperçu. Merci de la politesse.

—Le Grand Juri a trouvé lieu de poursuivre pour meurtre Daniel Callaghan qui a tué Matthew Dailey le 3 février dernier, dans la rue St-Thomas; Peter Reynolds, John McKeon et un inconnu qui sont accusés du meurtre de David Lusple.

—John Collins, déclaré coupable de larcin, a été condamné à deux mois de prison.

John Wallerbush, vol avec effraction—trois ans de travaux forcés.

John Sullivan, vol d'un mouchoir—un mois de prison.

John Donahue, assaut—dix piastres d'amende ou une semaine de prison.

Francis Hafu et Wm White—vol au préjudice d'un homme qu'ils avaient enivré dans un café—quatre ans de travaux forcés.

Manuel de Andrada, alias Romeo de Borbon, obtention d'argent à l'aide de faux prétextes—six mois de prison.—C'est celui qui a obtenu de M. W. F. Smythe, en septembre dernier, une somme de deux mille quatre cents piastres en se disant fils d'un riche banquier portugais.

Correspondance de l'Abeille.

Paroisse de Plaquemines, le 21 mars 1861.

Se sont assemblés samedi dernier, à la Pointe-à-la-Hache, les délégués nommés par les habitants de la Grande Prairie et du Quartier des Burats. Comme on s'y attendait bien, ces honorables citoyens ont fait choix du juge Foulhouze comme candidat à la place de juge de district pour les paroisses Plaquemines, St-Bernard et Jefferson. Il reste maintenant à savoir si le peuple de St Bernard et Jefferson, et ajoutons de Plaquemines, soutiendra cette candidature le 1er avril prochain. Disent les amis du juge Foulhouze, "nous emporterons Plaquemines à 500 voix de majorité, St-Bernard à 200, et nous recevrons au moins 500 votes à Jefferson. Avec 1,200 votes nous battrons le juge Burthe à plate couture." Cependant l'opinion publique est que le juge Burthe sera élu à une très grande majorité.

Notre Cour de District, sous la présidence du juge Foulhouze, s'est réunie lundi passé à la Pointe-à-la-Hache. Le nommé Armstrong, qui était sous le coup d'une accusation pour cause de recel et d'assaut et batterie, a été jugé. Trouvé coupable par le jury, la Cour l'a condamné à trois mois de prison et à cent piastres d'amende. Le sieur Lavine, qui appartient à cette confrérie en clique connue ici sous le nom de *Pilot Association*, pour avoir rossé je ne sais quel pauvre hère, sera écroué pendant huit jours dans la geôle de paroisse, et devra de plus payer cinquante piastres d'amende avant d'en sortir. Mons. Lavine, si notre mémoire ne nous fait défaut, a déjà vécu plusieurs mois dans notre geôle aux frais du trésor de la paroisse. Le lieutenant Fister, officier de la marine des Etats-Unis, a été honorablement acquitté. Vous vous rappelez, sans doute, que le lieutenant Fister était accusé d'avoir, il y a quelques mois, à bord du steamer Ranger, indûment blessé avec une arme à feu une esclave appartenant à Mme Hays. L'affaire du nommé Vaughn, inculpé d'avoir fait enlever un lot de sucre saisi par le shérif de cette paroisse, a été renvoyée à la Cour d'octobre.

Outre M. Carlos de Armas, MM. Barthélemy Fontenelle, Jean Baptiste Bremy et Alfred Desnoyers Salvant viennent de s'annoncer comme postulants à la place d'Assesseur de cette communauté. Bien que les trois premiers citoyens ci-dessus mentionnés soient très populaires, nous ne croyons pas qu'ils soient de force à lutter contre le citoyen de l'Anse-aux-Jésuites, Mons. Alfred Desnoyers Salvant, qui s'est déjà assuré du vote des cabans de la Chenière Ronquillo, du Quartier des Burat et des Baies en arrière du Lazaret.

Nous avons eu de la gelée blanche hier et ce matin.

Plaquemines.

AFFAIRE MIRES.

On nous écrit de Paris, au sujet de l'affaire Mires, qui a occasionné tant de scandale en Europe:

Les affaires sont très languissantes et nous voilà, grâce à vous, avec un taux d'intérêt de 8 pour cent. Puis, pour nous étranger, l'affaire Mires qui est venue broder sur le tout d'une façon peu aimable. Il va y avoir là évidemment un gros scandale. Savez-vous qui a fait crouler cet édifice de boue? C'est M. Senard.

Au octobre dernier, chargé des intérêts de M. de Pontalba contre Mires, il avait, en cherchant des preuves à l'appui d'une réclamation de 1,700,000 fr., trouvé des faits d'escroquerie tels, au préjudice des actionnaires qu'il avait dit à M. de Pontalba: "Vous devez non seulement donner votre démission du conseil d'administration, mais il ne vous est même pas possible de ne pas dénoncer ces faits tout d'abord au conseil d'administration. Le conseil a, paraît-il, mal reçu l'avis, et M. Senard a adressé une lettre au procureur impérial qui, voyant la gravité du fait et la position de l'homme, en a référé au procureur-général, ce dernier au ministre et enfin le ministre à l'empereur.

Grand émoi partout, vous devez le penser. Alors éclatent les faits dénoncés, une descente eut lieu chez M. Mires en décembre dernier, et on reconnut l'exactitude de l'accusation. Mais après cette première vérification on hésita à agir rigoureusement contre le chef d'une maison qui avait émis pour trois cent trente-trois millions de valeurs depuis quelques années. On craignait une perturbation trop grande. On dit alors à M. Mires qu'il fallait avoir le coup de cette plainte en ne rendant pas publique pour le moment, mais qu'il a d'aider sa position. C'est ce qui il commença de faire en décembre.

Mais depuis, étant un peu remonté sur sa bête et ayant obtenu encore un rapport favorable, il a son assemblée de la caisse Mires, il voulut en profiter pour obtenir une déclaration disant qu'il n'avait plus sur la tête cette épée soustraction de plainte. Dans ce but il écrivit à l'empereur pour lui dire de le faire cesser sur ce parce que, dans le cas contraire, le scandale pourrait atteindre bien des gens de son entourage. En réponse à cette menace l'empereur renvoya la lettre au ministre qui s'écria: "puisque cela est ainsi, qu'on le[...]... dedans", et voilà comment M. Mires est devenu pensionnaire de Mazas.

NOUVELLES DIVERSES.

L'ordre du jour suivant vient d'être adressé aux troupes qui ont fait le siége de Gaete:

QUARTIER GÉNÉRAL DE MOLA DI GAETA

Ordre du jour du 17 février

Soldats,

Gaete est tombé! Le drapeau italien et la croix victorieuse de Savoie flottent sur la tour d'Orlando. Tout ce que je présageais le 13 du mois passé, vous l'avez accompli le 13 du mois présent. Quiconque commande à des soldats tels que vous peut à coup sûr se faire prophète de victoires.

Vous avez réduit en 90 jours une place célèbre par les siéges qu'elle a soutenus et par des fortifications et qu'on n'ont cessé de s'accroître; une place qui, au début de ce siècle, a su résister pendant près de six mois aux premiers soldats de l'Europe.

L'histoire dira les fatigues et les privations que vous avez endurées, l'abnégation, la constance et la valeur que vous avez montrées; l'histoire racontera les gigantesques travaux exécutés par vous en aussi peu de temps. Le Roi et la patrie applaudissent à votre triomphe, le Roi et la patrie vous rend grâce.

Soldats,

Nous avons combattu contre des Italiens. Je ne pourrais vous inviter à des démonstrations de joie, je ne pourrais vous inviter aux exaltations insultantes du vainqueur.

J'estime plus digne de vous et du moi de vous réunir aujourd'hui sur l'isthme et sur les murs de Gaete, où sera célébré un grand service funèbre. Là, nous prierons pour les braves qui, pendant ce mémorable siège, sont morts en combattant aux bords des rangs que sur les remparts ennemis!

La mort couvre d'un voile de deuil les discordes civiles et les morts sont égaux devant les cœurs généreux.

Nos colères d'ailleurs ne sauraient survivre à la lutte.

Le soldat de Victor-Emmanuel combat et pardonne. Le général Cialdini.

Voici, d'après les feuilles hongroises, le texte de la lettre impériale qui convoque la Diète de Hongrie.

"Nous, François-Joseph 1er, par la grâce de Dieu empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, etc.

"Sages et chers fidèles! après que, appelé au gouvernement de notre empire par le droit d'hérédité, en vertu de la pragmatique sanction, par l'abdication de notre oncle S. M. l'empereur Ferdinand Ier, cinquième du nom en Hongrie et en Bohême, et par la renonciation de notre père chéri, l'archiduc François Charles, nous avons annoncé notre avènement à nos peuples le 2 décembre 1848, nous avons résolu, d'après nos ordonnances du 20 octobre en l'année dernière, à ces fins de nous faire inaugurer et couronner solennellement, de présenter aux Etats du pays notre diplôme d'inauguration et de voir procéder à l'exécution d'un palatin, conformément à la loi de 1608, de manière que dans le but de délibérer avec les fidèles Etats et représentants de notre cher royaume de Hongrie et des pays annexés sur d'importantes dispositions législatives nécessaires à l'accroissement du bien-être public, nous avons résolu, dans nous, de convoquer pour le 2 avril de l'année courante, dans notre ville royale de Bude, une Diète générale et de la diriger en personne, avec l'aide de Dieu.

"Nous ordonnons donc et prescrivons par la présente que vous ayez à envoyer au lieu désigné et le jour dit, des députés à élire dans votre pays, conformément à la loi électorale de 1848, hommes aimant la paix et la tranquillité et reconnaissant comme leur devoir d'assister à cette Diète et là, de concert avec les autres prélats et seigneurs et avec les représentants de la Hongrie et des annexes, de délibérer et de conférer sur nos propositions, qui tendront toutes au bonheur, à la conservation et à la prospérité du pays. Nous vous restons affectionné dans notre bienveillance impériale.

"Donné à Vienne, le 11 février 1861.

"François-Joseph.

"Baron N. Vay, Ed. Szechenyi."

L'*Ost-Deutsche Post* accompagne ce document des observations suivantes:

"Cette expression: "La Hongrie et les parties annexes" va faire grande sensation en Croatie et en Transylvanie, le diplôme du 20 octobre ne parlant pas de l'annexion absolue de ces pays à la Hongrie, et la Croatie et la Slavonie n'étant pas disposées du tout à se laisser annexer complètement. On sait que, dans la réunion de Karlsbourg, les Hongrois seuls ont voté pour l'union, mais non pas les Roumains ni les Allemands. Aussi croyons-nous que ce terme de parties annexes s'applique aux anciens comitats transylvains récemment incorporés, et à l'île de Mur, mais non pas à la Croatie et à la Transylvanie, qui ont le droit de décider elles-mêmes dans cette question."

—On répète avec une certaine assurance, dit le *Morning Advertiser*, que le comte de Cavour a demandé la main d'une dame anglaise occupant une place distinguée à la cour de la reine, et dont le titre est un des plus élevés de la noblesse d'Angleterre; et que l'illustre homme d'Etat piémontais a été agréé par elle. On ajoute que le mariage sera lieu aussitôt que les affaires seront mieux établies en Italie.

—On lit dans le *Chroniqueur de Fribourg*: "Des spéculateurs anglais (il faut être Anglais pour cela) avaient imaginé des *parties de plaisir* en faisant à vapeur de Naples à Gaëte pour assister au bombardement.

"Chaque jour des escouades de touristes partaient à donnaient le plaisir de contempler le sublime horreur de ce spectacle.

"Vingt-quatre heures de spectacle et le trajet aller et retour compris, cela ne coûtait que 18 ducats ou 75 francs."

—On lit dans le *Pays*:

On nous écrit de Rome que, pour empêcher de nouvelles démonstrations du genre de celle du 14, l'autorité militaire française a cru devoir prendre certaines dispositions.

"Tous les soirs un bataillon de piquet stationne sur la place Colonna depuis l'*Ave Maria*, c'est à dire depuis la tombée de la nuit, jusque vers neuf heures, et des patrouilles de gendarmerie circulent dans le Corso.

"Quant au gouvernement du Saint-Siége, il n'est pas resté indifférent à un acte dont il a su apprécier le caractère hostile.

"Après avoir recherché les principaux meneurs du mouvement, il vient d'inscrire sur une liste de proscription les noms de vingt-cinq d'entre eux qui se sont le plus compromis."

—Mgr de Mérode, écrit-on de Rome, paraît craindre une attaque sur les confins napolitains du côté de Frosinone. Le régiment indigène qui se trouvait à Rome a été expédié subitement du côté de Veroli, Alatri, Anagni, &c.

—On lit dans la *Patrie*:

Plusieurs journaux de Turin annoncent qu'une brigade d'infanterie de l'armée piémontaise va être dirigée sur Rome et mise à la disposition du général Goyon. Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement.

La *Gazette de Vienne* publie la lettre suivante, datée du 11 courant et adressée par S. E. le feld maréchal prince de Windisch Graetz, comme grand croix de l'Ordre impérial militaire de Marie-Thérèse, au nom des membres de l'Ordre, à S. M. François II.

"Sire,

"Les membres de l'Ordre de Marie-Thérèse se sont adressés à moi, comme le seul grand croix existant dans ce moment, pour porter à votre Majesté, avec l'autorisation de Sa Majesté Impériale, l'hommage de leur admiration, de leur respect et de leur profond dévouement.

"Nous sommes heureux, Sire, de compter au nombre de nos confrères un auguste souverain, dont le courage magnanime à une époque des plus déplorables restera dans l'histoire comme un point lumineux et devient tous les jours davantage une noble et sévère leçon pour ceux, qui, avec une impudence sans égale, portent atteinte à tous les principes de morale et de droit, les seuls conservateurs de l'ordre social dans le monde!

"Que le Tout-Puissant protège Votre Majesté, lui porte assistance dans sa grande et noble entreprise, nous l'implorons tous les jours à ce sujet, et serions heureux de pouvoir contribuer à lui faciliter la défense de sa juste cause.

"Il nous reste encore à demander à Votre Majesté de daigner nous permettre de porter aux pieds de Sa Majesté la Reine le tribut d'admiration, dû à son héroïque caractère dans ces graves et si déplorables circonstances.

"L'enthousiasme excité par votre auguste épouse, Sire, est un sentiment général, qui sera dans l'histoire d'impérissable mémoire.

"Je suis avec le respect le plus profond,

"Sire,

de Votre Majesté

le très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur,

"Le prince Windisch Graetz m. p. maréchal."

France.

PROJET D'ADRESSE DU SÉNAT A L'EMPEREUR.

"Sire,

"Lorsque Votre Majesté, par son décret du 24 novembre, a voulu élargir ses communications avec les grands corps de l'Etat, et celles des grands corps de l'Etat avec le pays, le sénat, dépositaire du pacte fondamental, a sur le champ compris que la constitution restait intacte, et que seulement elle allait s'animer par un mouvement plus énergique. Nous nous félicitons, Sire, de l'auguste confirmation que Votre Majesté a donnée à notre interprétation. La France n'a rien ni les libertés excessives, ni les pouvoirs excessifs; c'est pourquoi elle se tient avec confiance à la constitution de 1852, dont les sages limites préservent le pouvoir de l'abus et la liberté du dérèglement. Auteur de cette constitution, dont la base est le scrutin national, Votre Majesté est son plus ferme appui, et ce n'est pas entre ses mains qu'elle déviera de ses principes essentiels. Mais ce n'est pas là faire dévier que de l'ouvrir à des réformes qui sont dans la nature des institutions durables et qui ne supportent qu'un rejet solide. Ces réformes, nous les saluons avec reconnaissance et nous saurons nous y associer avec l'indépendance qui est dans nos cœurs et dans nos désirs, et avec la modération qui est dans les devoirs du sénat.

"L'exposé de la situation intérieure et extérieure du pays nous a montré, par les plus irrécusables documents, la constante sollicitude de Votre Majesté pour la prospérité et la grandeur de l'empire.

"Au dedans, l'ordre est uni à la sécurité et chacun se sent vivre de cette liberté raisonnable dont la France ne saurait se passer. Nos finances ne paraissent pas devoir éprouver de trouble par l'abandon de 90 millions de recette qu'entraînent nécessairement l'abolition de l'échelle mobile [illegible]; votre gouvernement a besoin ni de nouveaux impôts, ni d'emprunts, ni de crédits publics toujours soucieux d'être épargné. Si l'industrie, un moment émue par le traité de commerce, ménage ses forces pendant la transition, c'est pour retrouver son équilibre dans la concurrence, le courage qui donne la victoire. En attendant, les travaux publics conservent leur énergie, sans craindre les secousses que des entreprises excessives pourraient seules amener. Le capital abonde et ne demande qu'à se mouvoir. Il tarde à leur impatience que la situation extérieure achève de se rasseoir, afin de convier les intérêts matériels à la carrière de l'activité publique et privée. Cette carrière est désormais dans les voies nécessaires de l'activité nationale. La France ne craint pas de l'avouer, puisqu'en y entrant, elle n'entend rien diminuer de son culte pour les gloires de l'esprit et du courage militaire, le patrimoine moral qui rehausse la civilisation.

"C'est pourquoi le sénat a donné toute adhésion à la mesure par laquelle Votre Majesté a remis dans les mains du ministre d'Etat les services divers qui se rattachent aux sciences, aux lettres et aux arts. Les encouragements donnés aux œuvres de l'intelligence honorent un règne et fécondent le génie d'une époque. Centralisés sous les yeux de l'empereur, ces encouragements seront distribués avec plus d'ensemble, de suite et de succès.

"C'est avec une aussi vive satisfaction que le sénat a vu la sollicitude efficace de votre gouvernement pour favoriser l'enseignement religieux et littéraire, pour améliorer la situation du clergé et multiplier dans les campagnes, les paroisses et les vicariats. Le développement des sentiments moraux est le meilleur auxiliaire de l'activité laborieuse d'un peuple. C'est dans cette vue que les vœux du sénat se sont portés auprès de Votre Majesté les efforts si louables de son administration pour seconder les communes rurales, dans la construction et la réparation de leurs églises, de leurs presbytères et de leurs maisons d'école. En même temps que le travail agricole s'étend sous la main protectrice de l'empereur, il est indispensable que la moralité de la population se soutienne dans un mouvement parallèle de progrès.

"A la suite du voyage de Votre Majesté en Algérie, vous avez voulu qu'une organisation nouvelle présidât au gouvernement de cette colonie. Nous nous félicitons de voir un illustre maréchal, notre collègue, appelé par votre confiance à réaliser les espérances qui se rattachent au système de décentralisation dont vous voulez faire résolument l'essai. Puisse ce système, où l'élément militaire doit fortifier l'élément civil et non l'effacer, favoriser de plus en plus les conditions de confiance pour les colons et de sécurité pour les capitaux. C'est la fixité dans les institutions de la colonie qui amènera surtout ce résultat, et cette fixité est dans la pensée de l'empereur.

"Au dehors, Sire, Votre Majesté, par la netteté des communications de son gouvernement, a éclairé la conscience publique et raffermi la confiance du pays dans la grandeur de la France et le maintien de la paix. Les alarmes, semées naguères par les annonces d'une époque belliqueuse, se sont évanouies, les correspondances diplomatiques ont mis dans une éclatante lumière les bonnes ententes de la France, le poids de sa considération, le prix de sa politique modérée et conciliante.

"En Syrie, vous avez placé l'épée de la France entre les populations chrétiennes et le fanatisme musulman. Les massacres de nos frères catholiques ont été conjurés à la vue de notre drapeau.

"Bien plus, l'armée française, fidèle à votre appel, est allée dans l'extrême Orient relever la croix abattue par la superstition asiatique. Missionnaires de la religion, vengeurs de l'intérêt français, nos soldats, unis à ceux de la Grande Bretagne ont ouvert une entrée aux idées, au commerce, à la civilisation dans la capitale, du Céleste Empire. Ce fut un beau jour que celui où, au sein de la basilique rétablie, se sont fait entendre le *Te Deum* pour le Seigneur, et le *Domine salvum* pour l'empereur.

"Si maintenant nous jetons les yeux sur la Péninsule italique, nous sommes frappés, comme Votre Majesté, des événements dont elle a été le théâtre depuis notre dernière session. Deux intérêts de premier ordre que l'empereur eût voulu concilier se sont entrechoqués, et la liberté italienne est en lutte avec la cour de Rome. Pour prévenir et arrêter ce conflit, votre gouvernement a tenté tout ce que peuvent suggérer l'habileté politique et la loyauté. Aux uns, vous avez montré le bon droit des gens; aux autres, celles des transactions. Là, vous vous êtes séparé des agressions injustes; ici, vous vous êtes affligé des résistances impolitiques; partout vous vous êtes ému des nobles infortunes et des ruines douloureuses.

"Enfin, toutes les voies équitables ont été ouvertes, et vous ne vous êtes arrêté que devant l'emploi de la force. Car ce n'est pas par les interventions armées que se réalisent les pensées de conciliation. Votre Majesté n'a pas oublié, d'ailleurs, qu'en d'autres temps, la France a épuisé fois de protéger l'Italie, après l'avoir délivrée; et vous avez voulu dégager la politique française de ce qu'elle avait fait son embarras, ne pensant pas que, parce qu'il avait fallu intervenir en faveur de l'Italie opprimée par l'étranger, il fallût intervenir pour contraindre les volontés de l'Italie affranchie. Ce système de non intervention, le meilleur pour prévenir les conflagrations générales, fermera le champ de nos rivalités séculaires avec l'Autriche; et si, malgré de sinistres prédictions, une guerre européenne n'éclate pas au printemps, c'est parce que Votre Majesté se renfermant dans une sage et ferme attitude, a résisté aux entraînements des passions extrêmes des réactions. Ce coûte pour sa paix un bienfait aussi précieux pour l'Italie que pour nous. Car l'Italie ne serait comprise du monde qu'en la regardant que si elle prouve qu'elle ne veut pas agiter l'Europe par sa liberté après l'avoir si longtemps troublée par ses malheurs. Qu'elle se rappelle surtout que le catholicisme lui a confié le chef de l'Eglise, le représentant de la plus grande force morale de l'humanité. Les intérêts religieux de la France lui demandent de ne pas l'oublier; les souvenirs mêmes de Magenta et de Solferino nous font espérer qu'elle en tiendra compte.

"Mais notre plus ferme espoir est dans la main tutélaire et infatigable de Votre Majesté. Votre affection filiale pour une sainte cause que vous ne confondez pas avec celle des intrigues qui en empruntent le masque, c'est incessamment la garantie dans la défense et le maintien du pouvoir temporel du souverain-pontife, et le sénat n'hésite pas à donner son adhésion la plus entière à tous les actes de votre politique loyale, modérée, persévérante. Pour l'avenir, nous continuerons à placer notre confiance dans la monarchie qui a couvert la papauté du drapeau français, qui l'a assisté dans ses épreuves, et s'est constituée, pour Rome et le trône pontifical, la sentinelle la plus vigilante et la plus fidèle.

"Sire, au fond des questions qui en ce moment viennent se poser en Europe, la France voit les périls de la paix où il y a le maître à faire, à comme de tout ce qui a été fait. Toutefois, une nation comme la nôtre ne saurait rester inactive. Le labeur et le progrès sont dans sa destinée, et c'est de Votre Majesté que viennent les plus fécondes impulsions. Quelle que soit la part réservée au Sénat dans le mouvement national, Votre Majesté peut compter sur son zèle, son dévoûment et son amour du bien public et de la vérité."

Marié lundi, 18 mars, par le révérend Timoné, église Ste-Anne, M. C. A. de MESGRIGNY, natif de Paris, à Mme veuve Charles Falgout de BEAUMONT, de cette ville.

Décédée hier, à 7 1/2 heures du matin, Mme Sophie Désirée MAUREL, née Lefoullard. Les amis et connaissances de son mari et de la famille Ripoll sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Son corps est exposé rue Craps, 335, entre Esplanade et Histoire.

Apprenez l'Anglais!

ON APPREND, DÈS LA PREMIERE LEÇON, Le véritable Anglais, Parlé tous les jours. PAS BESOIN DE LIVRES.

N. B.—Il n'est plus permis de parler français après la première semaine.

Chez le Prof BRETTE, 13, rue St-Charles.

23 mars—2f

A. L. O. D. O. A. D. L'U.

Sous les auspices du Sup. Cons. 33me pour l'Etat Souverain et Indépendant de la Louisiane JAMES FOULHOUZE, GRAND COMMANDEUR, la R. L. de la Persévérance No. 2, procédera ce soir à 7 heures dans le local de l'Etoile Polaire No. 1, rue Amour à l'élection de plusieurs Prof. Tous les Maçons de cet Or. quelque soit la juridiction à laquelle ils appartiennent, sont invités à bien vouloir assister à ses Tnx. Par mandement de la L. HENRY HABERT, secrétaire. 23mars.

TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES.

UN lot d'excellent TABAC EN FEUILLES, DE VUELTA ABAJO, pour capes et tripes, reçu par le steamship Habana et à vendre à bas prix par FERRER & CO, 28mars 97, rue du Camp.

CHIEN TROUVE.

A été trouvé hier, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, un chien d'arrêt, qui sera remis à celui qui prouvera qu'il en est le propriétaire, et paiera les frais d'insertion. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 mars—3f

AVIS.

LE sieur SPIESS, ex professeur d'Escrime de Mulhouse en France, est à la recherche de son fils JOSEPH SPIESS, âgé de 22 ans, qui a travaillé à la Nouvelle-Orléans en 1850. Les personnes qui pourront donner des renseignements sont priés de bien vouloir m'adresser une lettre rue St. Pierre, salle d'Globe, à la Nouvelle-Orléans. 23 mars—3f.

Bureau à Louer.

Le rez-de-chaussée de la maison située dans la rue Conti, à côté de la Banque de la Louisiane. S'adresser à AUGUSTE MONTREUIL, Caissier. 21 mars

BOUCHONS—40 balles bouchons de plusieurs classes et grosseurs, venant d'arriver par le navire Golden Cross, à vendre en Douane ou droits payés par CABALLERO & BASCALDO, 16, Vieille Levée entre Douane et Bienville.

La barque Active, capitaine Hopp, arrivée de Bordeaux, est en déchargement au poteau No 25, 2me District. Les consignataires sont priés de retirer leurs paquets dans les cinq jours et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, sinon les marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. S. PLASSAN, 21mars Rue Vieille Levée, N. 38 et 40.

EDWARD S. AUDLER,

ENCANTEUR. Passage de la Bourse, No 83.

INFORME ses amis et le public qu'il a ouvert au jourd'hui un bureau d'encan, à l'adresse ci-dessus où il se chargera de toutes les affaires qui le seront confiées. L'expérience qu'il a acquise dans le bureau de la maison M. BARNETT dont il était employé, offre toutes les garanties [illegible]. 22 mars—1m

Succession de Gustave Mourns.

LES créanciers de cette succession sont invités à se présenter [illegible] de M. Ovide Arnaud notaire, dans le délai de [illegible]. M. SOYE, Administrateur. 22 mars—5f

Avis au public.

JE préviens le public que je ne paierai aucune dette que ma femme pourrait contracter en mon nom. ANDRÉ COSSÉ.

UN jeune homme français que recommande une longue expérience dans les affaires et bien au courant des [illegible] emploi, soit de teneur de livres, soit de vendeur [illegible]. S'adresser au bureau du journal l'Abeille aux initiales C. H. 22 mars

AVIS.

LOUIS JOSEPH HARMAND, fils de Jean Francis Harmand [illegible] rue Bourbon, No 30 [illegible]. J. BONTEMPS. 22mars—6t.

ON demande, comme GARDIENNE D'ENFANT, une Française parlant l'anglais. Il faut qu'elle soit bien recommandée. S'adresser au No [illegible] rue du Camp. 22 mars—2f

A VENDRE. Une excellente résidence sur le bord de la mer.

A VENDRE à la Baie St Louis, la propriété de la veuve Zénon Cavelier, ayant 50 pieds de face sur 37 arpents de profondeur. La maison est vaste et a des galeries [illegible]. Conditions—$4,500; un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt. S'adresser à Mme CAVELIER, rue des Remparts No 35. Rue Gravier, No 124, près l'encoignure Carondelet.

LOUIS DUFAU, avocat, Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon.

TABAC de la Havane—165 balles pour tripes et capes, en débarquement du steamship Cahawba, et à vendre par F. TROISGROS, 51, rue de la Douane. 21 mars entre Chartres et Vieille Levée.

VIN ROUGE—20 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement de la barque Active, arrivée de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 24 et 25.

VIN de Champagne attendu par le navire Adelaide Bell, du Havre. 50 paniers Ay Mousseux en bout. et demi bout. 20 Cîme de Bouzy. A vendre par CHAUDET & NEF, 147 et 148, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

CIGARES de la Havane—130,000 cigares de la Havane venant d'être débarqués du brick Hope, classes de différentes grosseurs, telles que Regalia Londres, Brevas, Regalia Britanica, Garibaldi, Media Regalia, Conchas, &c., des marques Flor de M. Vega, Toreno, M. L., Minerva, [illegible], en magasin à vendre par GUMA & MASICH. 29mars Rue Tchoupitoulas, No 39.

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux—5 quarts pipes eau de vie Celebrated Brandy Wine, 25 quarts do do. A vendre par A. CARRIÈRE & CO, 57, Vieille Levée.

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR Mme Ed. LOCQUET, No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaylay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tout ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275.....RUE DAUPHINE.....275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—tlj

INSTITUT St-CHARLES, Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus: le mode détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlemens de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boite M, No 3, Nouvelle-Orléans. 24août—1an

ACADEMIE, 123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. G. Lepraître, gradué de l'Université de France, sa 28me session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de se professeur déjà connu, des élèves externes et demi pensionnaires.

L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues anglaise et française, pour lesquelles des professeurs spéciaux sont attachés à l'établissement. Les parents qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraître ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie et à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraître fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens au fait de la tenue des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

Chaudières anglaises à sucre DES MANUFACTURES DE R. & J. RANKIN, A LIVERPOOL.

CHAUDIERES A SUCRE, en fer battu et fondu et de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & Co. rue Bienville No 52.

ORANGES ET LIMONS—En débarquement de la barque sarde Unico, de Palerme—4,000 caisses oranges 1er choix. 2,000 do limons do. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr. Nos 62 & 64, rue Vieille Levée.

Genièvre de Hollande.

150 Pipes Schiedam de J. Melcher, débarquant du navire Decatur, arrivé du Havre, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 24 et 26, rue Gravier.

DIVERS—A l'entrepôt et à vendre par les soussignés—Vins en barriques, vermouth, absinthe, amandes et savon. PAUL JUGE & FABRY, 27, St Louis.

CIGARETTES—21,000 paquets de cigarettes de la marque "La Honradez," reçus en débarquement par le steamship Habana, et à vendre par ROSSIO & BROTHER, 24, rue Gra.

ATTENTION.

J. B. WALTON, encanteur de la ville, vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Charles, pour le compte de la ville, la propriété suivante, savoir: UN TERRAIN DE VALEUR, formant l'encoignure des rues Claiborne et Perdido, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Perdido, St-Jane, Willow et Gravier. Pour plus de détails, voir l'annonce.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers et Brodequins—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente, sans réserve, de bottes, souliers et brodequins qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Ni le capitaine ni le consignataire de la barque norvégienne ACTIVE, arrivée de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque. S. PLASSAN, 21mars Rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40.

Vincent & Co. vendent 361 colis et lots de marchandises sèches (importées récemment) ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 23. Conditions à la vente.

Fruits.—Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan, par Bernard Turpin, de Noix, Limons, Oranges, Amandes cassées etc., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures sur la Levée, en face du poteau No 25, 2me District.

Avis aux Capitalistes. VENTE SANS RESERVE.

LES PLANS des 782 Terrains et des 8 maisons qui seront vendus sans limite par le ministère de H. J. Domingon, Anthony Fernandez, encanteur, SAMEDI, le 30 de ce mois, sont exposés à la Bourse St. Louis à la disposition du public. 23 mars—7 f.

Attention Zouaves! ATTENTION!

PAR ORDRE SUPERIEUR.

DES dépêches télégraphiques reçues hier de Montgomery, nous autorisent à enrôler des hommes pour compléter le régiment de Zouaves de l'armée de la Confédération du Sud et nous ordonnant en même temps de tenir ce régiment prêt à partir et à prendre du service au premier appel, nous informons les FRANÇAIS et autres nations qui voudraient s'engager, à se rendre immédiatement au bureau d'enrôlement rue de la Douane No. 61, de 9 heures A. M. à 7 P. M.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans. ARTILLEURS PONTONNIERS, ATTENTION!

LA Compagnie se réunira en bourgeois le dimanche 24 du courant, à 10 heures précises du matin, pour affaires de la plus haute importance. La plus grande ponctualité est requise. Réunion à la caserne de la compagnie. Par ordre du comité d'administration. E. F. MIOTON, président. Nouvelle-Orléans, 23 mars 1861. P. E. DALLIMORE, secrétaire.

Quartier général des Chasseurs à Pied de la Louisiane. PREMIERE COMPAGNIE.—ORDRE No 10. La compagnie se rendra en armes, en petite tenue, DIMANCHE prochain [illegible] pour exercices de tirailleurs en plaine. Réunion à la caserne, à 8 heures précises. Par ordre P. O. PEYROUX, Sergent Major.

2e Compagnie des Chasseurs à pied, ATTENTION! Ordre No 8. Nlle-Orléans, 22 mars 1861. La 2me Compagnie prendra les armes en petite tenue, dimanche 24 du courant, à sept heures et demie précises du matin pour exercices en plaine et réception des guidons de la compagnie. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre spécial du Capitaine LEOPOLD ALEIX, sergent major.

Ordre No 3. Attention, Orleans Light Guard.

1—Vous êtes requis de vous réunir demain matin, à 8 heures précises, pour exercices au campagne. 2—Vous assisterez ce soir à 7 heures, à une assemblée pour l'élection d'un 1e sergent. La plus grande exactitude est requise par ordre du capitaine WM. O. VINCENT. H. C. PARKER, 1er sergent.

Legione Garibaldi, Prima Compagnia.

I militi della compagnia sono avvertiti di riunirsi [illegible]. Per ordine del Capitano. Il sergente Furiere, G. VILLIO

Legion Garibaldi Et Association de Fonds Garibaldi

CES deux associations [illegible] DIMANCHE [illegible] à la Cathédrale St Louis [illegible]. LES COMITES DES ASSOCIATIONS.

GARDES D'ORLEANS, 5me Compagnie. [illegible]

Véritables Gants DE PEAU, DE JOUVIN, au-dessous du prix contant. [illegible] GUION, Magasin de Nouveautés, Rue St Charles No 20, 19 mars—6t

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 20 mars 1861. AVIS est donné que l'assemblée régulière annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp, en face de la Place Lafayette, LUNDI, 8 Avril 1861, à midi, conformément à la charte. R. S. CHARLES, Secrétaire.

Demande de couturière en robes. ON demande une Française capable de bien coudre [illegible]. Mme Benson, modiste, rue du Canal No [illegible].

AVIS. UN FRANÇAIS apte à la correspondance commerciale de son pays, désirerait un emploi dans une maison de commerce de cette ville, pour en apprendre les affaires, il préférerait la bonne considération de la maison au chiffre des appointements qu'elle pourrait lui donner. Certificats fournis. S'adresser par la poste à M. M.

SUIVANT acte passé en l'étude de MM. E. O. Goldsmith et S. Magner, notaires publics, M. Antoine Lanata est mon fondé de pouvoir, en mon absence. JOSEPH LANATA.

AVIS AU PUBLIC. LE public est prévenu que ma femme, Rosalie Hachard, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 16 février dernier, je ne paierai aucune dette contractée par elle en mon nom, soit avant soit après le présent avis. Nouvelle-Orléans, le 19 mars 1861. FORTUNÉ GALLET.

SUIVANT acte passé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, les soussignés ont, ce jour, formé une société en commandite sous la raison de FERRIER & REIMONENQ, pour les affaires de commission en général. Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861. A. FERRIER, F. REIMONENQ, } Associés actifs. PIERRE POUTZ, associé commanditaire.

UNE RECOMPENSE HONNETE SERA DONNÉE à quiconque ramènera au No 174 rue de l'Hopital, une JEUNE CHIENNE à tête rouge, robe blanche, oreilles et queue rouges, qui s'est échappée de ladite rue dans la journée de samedi dernier. 19 mars—3

Demande de cuisinière. UNE bonne cuisinière trouverait à se placer avantageusement en s'adressant au No 119 rue de l'Esplanade. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

L'ART DU DENTISTE. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et les personnes qui ont employé des dentiers artificiels dont l'usage [illegible]. Consultations en français, espagnol et anglais.

SUCCESSION L. A. GARIDEL SENIOR. LE soussigné invite les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession d'avoir à les présenter, sous dix jours à partir de la date du présent avis. HENRY GARIDEL, Administrateur. 9 mars—10f à la Banque de la Louisiane.

Grocerie à Vendre, Pour cause de Départ. LE PROPRIETAIRE de la Grocerie située au coin de la rue St. Philippe et Dauphine, désirant se retirer des affaires, offre en vente cet établissement. S'adresser sur les lieux. 11 mars—1 m.

CHARBON. A SOIXANTE CENTS le baril. C'est du très bon charbon pour les familles. P. H. WILLARD, Exchange Place, No 12, en face de l'ancien bureau de Poste. 7mars—15f

Changement de Local, L. UTER, Importateur et marchand de Glaces françaises et allemandes, Cadres de portraits, Gravures, lintes et mezzo-tinto, Photographies, Lithographies, Corniches de fenêtres, Embrasses pour rideaux, Glands, Cables, &c., &c. Autrefois No 77, rue de Chartres, vient de transporter son magasin: RUE ROYALE, No. 49, Entre Douane et Bienville. Il annonce respectueusement aux habitants de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un magnifique choix de glaces françaises, gravures au burin et mezzo-tinto, lithographies, &c. [illegible] 11 mars—1m.

MIEL de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par F. TROISGROS, rue de la Douane.

CONFITURES de la Havane—20 caisses de pâté et gelée de goyave, en débarquement du steamship Habana et à vendre par F. TROISGROS, rue de la Douane.

TABAC de la Havane—60 balles en débarquement de la Habana et à vendre par TROISGROS, rue de la Douane.

CONFITURES des Havane [illegible] BERNARD TURPIN.

Partant le 31 mars, à 8 heures du matin. Pour la Havane directement. Partira directement de la Nouvelle-Orléans le 31 de ce mois, portant la malle des Etats Unis, l'excellent steamship HABANA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, partira de son wharf au pied de la rue St. Joseph. Pour fret ou passage ayant de magnifiques emménagements, s'adresser chez PUIG BROTHERS, 23 mars—au 31. No. 37 rue de la Douane.

POUR LA HAVANE, directement Départ de la Nlle-Orléans, le 13 et le 28, à 2 heures A. M.; départ de la Havane, le 6 et le 24, à 4 heures P. M. de chaque mois. POUR LA HAVANE, directement—Le beau steamship GENL MIRAMON, commandant J. K. Caughlin, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, Premier District, avec les malles des Etats Unis et les passagers. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à J. ACEBO, ou à A. COSTA, Rue de la Douane, No 16.

Perdu ou égaré.

LE Certificat No 2922, de 35 actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, fait au nom de John C. Wederstrandt, en date du 16 mai 1850—Application a été faite dans le but d'obtenir un nouveau certificat. Toute personne, en la possession de laquelle se trouve le certificat ci-dessus décrit, est priée de le remettre au soussigné à son domicile, No 157 rue du Camp, ou à P. Cazenave, No 26 rue Conti. Dr. J. C. P. WEDERSTRANDT. Nouvelle-Orléans, le 16 février 1860.

$65 EUREKA! $65

MACHINE A COUDRE, patentée D'ELIAS HOWES, Rue du Camp, No 3. AGENT E. L. NIMMO.

LE public est prié de se rappeler que cette Machine est la seule qui, se vendant à bon marché, couse les étoffes plus épaisses et les plus fines et dure davantage. Elle est supérieure à toutes celles de $65 ou de $100. TOUTES LES AUTRES ont trompé l'attente des acheteurs. On peut se référer à des centaines de personnes qui en ont été servies.

AVIS IMPORTANT. UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 Tous les perfectionnements! SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner. Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS! DAVIS BROTHERS, No 24, rue du Camp

Banque du Commerce de la Nelle-Orléans. *Département des Travaux Hydrauliques.* 7 mars 1861. UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction, payable le 1er avril prochain, et aux actionnaires de New-York, chez R. W. Montgomery et le 15 du même mois. S. E. PERCY, Secrétaire.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861. Avis est par le présent donné que conformément à la 17e section de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires, approuvé le 25 février 1852—Des propositions cachetées seront reçues, pour la vente à la ville de bons émis conformément à l'acte ci-dessus, pour la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS, jusqu'à 5 avril prochain. Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et endossées propositions pour la vente de bons. JNO. T. MONROE, Maire. ADAM GIFFEN, Trésorier. V. DUPLESSIS, Contrôleur. L. E. FORSTALL, Président. Comité des Finances des Aldermen. ADOLPHE DUPRÉ, Président. Comité des Finances des Assistants-Aldermen. O. DE BUYS, Secrétaire.

Institution Lefoullon. MME et Mlle LEFOULLON préviennent les familles qu'elles ont rouvert leurs classes pour les demoiselles et les garçons [illegible]. Le prix des leçons sont toujours les mêmes pour les classes [illegible].

Succession de Charles Paterson, décédé. LE soussigné, curateur, donne avis aux personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession qu'elles se présentent dûment certifiées. Les personnes qui doivent à la dite succession, sont priées de venir payer sans retard. JH TROTOT, Rue Dryades, No 18, Nlle Orléans.

TOUTES les informations désirables concernant le Collége Jefferson peuvent être obtenues en s'adressant à A. D. Voisin, agent du Collége.

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable Bitter viennent d'arriver à fin de satisfaire à de nombreuses demandes [illegible]. Dépôt général: F. SANCHO, No 29 Vieille Levée. A. CALONGNE, coin Royale et Conti.

ST. CHARLES HOTEL, OU GRAND SOCIEDAD. A VENDRE! Le plus ancien Hotel de Vera Cruz, Mexique. CET ancien Hotel ce trouvant [illegible]. ROBIN.

Avis aux Jardiniers. LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre le sous signé et dame veuve RAVIGNOT, sous la raison de RAVIGNOT & RAPP, est dissoute d'un commun accord. Le sieur Rapp continuera pour son propre compte le commerce de graines de jardinage dans l'ancien local, au coin Dauphine et St Philippe, No 12. Il prie ses clients [illegible]. J. RAPP. 7 mars—15t

ALE ET PORTER, De la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, A GLASGOW. ALE DOUBLE FORT, ALE PALE DE L'INDE et PORTER DOUBLE FONCÉ, à vendre en entrepôt et en magasin, par M. A. DE LIZARDI & Co, rue Bienville No. 52.

Vaste Bureau à louer, RUE CONTI, No 15, au premier, entre Chartres et Vieille-Levée. Ce bureau est éclairé au gaz et vient d'être peint à neuf. S'adresser à B. ANTOGNINI & E. RICHARD, au rez-de-chaussée.

SALSEPAREILLE D'AYER. Remède composé, qui par notre travail est devenu l'alcalizé le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force alternative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. [illegible] Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang. [illegible]

Dr. J. C. AYER & Co., LOWELL, Mass. PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5. LE CHERRY PECTORAL D'AYER [illegible]. PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladie du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie [illegible]. PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1. [illegible]

CAPSULES—6 caisses [illegible] à vendre par [illegible].

AD. BIRCH, PEINTRE EN PORTRAITS, No 7, rue Bourbon.

Ticket du Peuple.

1re Cour de District—T. G. HUNT.
2e Cour de District—P. H. MORGAN.
3e Cour de District—P. A. FOUTE.
4e Cour de District—J. W. PRICE.
5e Cour de District—H. D. OGDEN.
6e Cour de District—CHAS A. TAYLOR.
23mars—au 1er av

NOMINATIONS Du Parti Américain du Sud.

Premiere Cour de District—T. W. COLLENS.
Deuxieme " " J. BERMUDEZ.
Troisieme " " M. A. FOUTE.
Quatrieme " " J. W. PRICE.
Cinquieme " " J. LIVINGSTON.
Sixieme " " R. K. HOWELL.
21mars—au 1er av

NOMINATIONS Du Jefferson Davis Association.

DAVIS TICKET.

T. G. HUNT—1ere Cour de District.
G. W. HELME—2me Cour de District.
M. A. FOUTE—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
R. K. HOWELL—6me Cour de District.
L'homme juste à la place qui lui convient.
L'homme et non le parti.

TICKET LOUISIANAIS.

Candidats à la Magistrature.

1re Cour de District—T. G. HUNT, (ses hautes capacités et son intégrité le recommandent à tous les votants de la paroisse d'Orléans.)
2me Cour de District—J. BERMUDEZ, Sr.
3me Cour de District—CHS LEAUMONT.
4me Cour de District—M. REYNOLDS.
5me Cour de District—
6me Cour de District—CHS. D DREUX. 20mars

ELECTION DES JUGES.

1er lundi du mois d'Avril.

TICKET DES CITOYENS.

T. WHARTON COLLENS—1ère Cour de District.
J. H. KENNEDY—2me Cour de District.
LOUIS DUVIGNEAUD—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
—6me Cour de District.

Ce ticket sera voté sans distinction de parti par tous ceux qui désirent avoir des juges capables, impartiaux et indépendants. 9mars—23t

JUGES DE DISTRICT.

Premiere Cour—T. G. HUNT.
Deuxieme Cour—P. H. MORGAN.
Troisieme Cour—J.
Quatrieme Cour—J. W. PRICE.
Cinquieme Cour—H. D. OGDEN.
Sixieme Cour—D. AUGUSTIN.

CANDIDATURE.

L'honorable A. H. EGLESTON, titulaire actuel de la 5me Cour de District, est candidat pour la même place et sera soutenu par PLUSIEURS AMIS. 23 mars—au 1er av.

Election Judiciaire.

Nous sommes priés d'annoncer l'Hon. T. G. HUNT comme candidat à la place de JUGE DE LA 1re COUR DE DISTRICT qu'il occupe en ce moment. 11 mars.

R. K. HOWELL,

Juge de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

CHARLES A. TAYLOR,

Sera soutenu, comme candidat à la place de Juge de la Sixième Cour de District, par *Un grand nombre de Citoyens.*

JUGE DE LA TROISIEME COUR DE DISTRICT.

Les amis de M. L. E. SIMONDS sont autorisés à le présenter comme candidat, sans distinction de parti, Juge du District de la Troisième Cour de District.

Le juge VICTOR BURTHE est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District de la Louisiane, composée des paroisses Plaquemines, St Bernard et Jefferson.

Avis d'élection.

PAR suite de la proclamation de Son Excellence Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 26 de février 1861, les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une ELECTION aura lieu le LUNDI premier jour d'AVRIL 1861, de six juges des différentes Cours de District dans ladite Paroisse d'Orléans, comme suit, savoir:

Un juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection de la paroisse, à 8 heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M., le jour de la dite élection, le 1er d'avril 1861 [illegible].

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 1 de mars 1861. E. T. PARKER, Shérif

BON MARCHÉ extraordinaire.

SOIERIES DE PRINTEMPS.

A partir de lundi 18 courant,

Nous offrons toutes nos SOIERIES de LYON, nouveautés de Printemps, en couleurs claires et demi teintes,

A

Une piastre la yarde.

l'assortiment se compose d'environ 10,000 mètres, de jolis Taffetas valant $1,50 et $2,00 la yarde.

Nous ouvrons également: 2 caisses Barège, Grenadine brodée, Laine et Soie fonds noirs et couleurs, —A— 25 cts. la yarde.

J. LEVOIS & CO. Enc. CANAL ET BOURBON

Bureau de la Presse à coton de la Levée. LE 7 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de [illegible] qui sera payé aux actionnaires à partir du lundi, 18 du courant. J. V. CHAERY, secrétaire.

AVIS. Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 13 mars 1861. LE public est prévenu de ne pas négocier les Post Notes suivants de cette Banque, lesquels ont été payés et sont conséquemment nuls. Quelques-uns de ces billets ont été enlevés des caveaux de la Banque [illegible]. E. ROUSSEAU, Caissier.

A LOUER. QUATRE TERRAINS adjacents et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Lafayette. S'adresser à E. ROCHEREAU & Co., 58 rue St-Louis.

SUCRE de la Havane—250 caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue du Magasins, No 64

SUCRE de la Havane—40 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Habana, et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND. Rue des Magasins, No 64

Pharmacie à vendre. Une belle pharmacie située à Matamoros, Mexique. Cet établissement possède une bonne clientèle et occupe la meilleure position de la ville. Le stock vaut de dix à douze mille piastres [illegible]. S'adresser à la Nouvelle-Orléans à F. Clavel, droguiste, encoignure Remparts et St Philippe, ou au propriétaire, M. Carlos Bruyda, à Matamoros, Mexique.

AVIS. L'INTÉRÊT de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui. P. PRATS & CO. Nlle-Orléans, 9 mars 1861.

MAISON MEUBLÉE A LOUER, RUE ESPLANADE. [illegible]

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg. [illegible] LOUIS CASPEL, agent.

L'Examen des Ecoles Publiques du Troisième District commencera le 26 de mois 1861, dans l'ordre suivant, savoir:

MERCREDI, 20 de mars 1861, "The Girls' High School," encoignure des rues Champs-Elysées et Craps.
MERCREDI, 3 d'avril 1861, "De Soto School," rue Mandeville entre les rues Bons-Enfants et Amour.
VENDREDI, 5 d'avril 1861, "Washington Boys' School," rue Louisa entre les rues Moreau et Levée.
LUNDI, 8 d'avril 1861, "Milneburg School," au lac Pontchartrain.
MARDI, 9 d'avril 1861, "Hancock School" aux Casernes.
MERCREDI, 10 d'avril 1861, "Le Breton Boys School," Chemin du Bayou.
JEUDI, 11 d'avril 1861, "Le Breton Girls School," Chemin du Bayou.
LUNDI, 15 d'avril 1861, "Seventh Ward School," encoignure des rues Français et Morales.
MERCREDI, 17 d'avril 1861, "Washington Girls' School," encoignure des rues Moreau et Piety.
MERCREDI, 24 d'avril 1861, "Boys' High School," rue Bagatelle entre les rues Bons-Enfants et Morales.
LUNDI, 22 d'avril 1861, Macarty School rue entre les rues et.
VENDREDI, 19 d'avril 1861 "Fillmore School, rue Bagatelle entre les rues Bons-Enfants et Morales.
Nouvelle-Orléans, 6 de mars 1861. LS. LOMBARD, Surintendant

Huile de Charbon et Entrepot DE LAMPES,

RUE DE CHARTRES, No 6,

20,000 gallons d'huiles Kerosine, Parafine et de Charbon

(En magasin et en route) des plus grandes et des meilleures fabriques du Nord et du Sud.

L'assortiment le plus grand et le plus complet de

LAMPES A Huile de Charbon.

On n'en saurait trouver de semblable DANS LES ETATS CONFÉDÉRÉS DE L'AMERIQUE,

A meilleur marché que dans aucune autre maison de la ville,

Dans la rue de Chartres, No 6,

SEULE AGENCE DE L'INCOMPARABLE HUILE A CHARBON DE HALE,

Huile qui économise quinze pour cent Et donne un quart de lumière de plus qu'aucune des autres

Huile de la Compagnie de Charbon Maysville.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL.

N. B.—Toutes les huiles vendues dans cet établissement sont garanties pures et sans camphine ou autres fluides. 11mars—1rep

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, Rue Royale, No 4.—12 mars 1861. DES propositions seront reçues à ce bureau, jusqu'au 20 du courant, pour construire un CAR HOUSE et dépôt magasin dans la rue Prytania, à l'encoignure de la rue Pleasant. Pour la construction d'une Maison, d'un CAR-HOUSE et d'une ECURIE, à l'encoignure des rues Amour et Pologne. Les travaux devront être exécutés d'après les plans et le cahier des charges déposés dans ce bureau. Les paiements seront effectués à mesure que le travail sera fait. On exigera de bonnes cautions. Les propositions devront être adressées à M. J. B. Slawson, président. M. L. JAMES, Ingénieur et Surintendant.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. Nouvelle-Orléans, 12 mars 1861. Avis est par les présentes donné que, l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Canal, No 104, le lundi 1er avril prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Cus LE SASSIER, Secrétaire.

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nlle-Orléans. AVIS D'ELECTION.

LES propriétaires des Bancs de la susdite église sont par le présent notifiés que l'élection de deux marguilliers sera tenue au presbytère le 1er avril prochain, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M. conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St Louis, approuvée le 17 mars 1856. ANT DUBUC, Secrétaire. 18 mars, 20, 21, 25, 27.

BOUGIES DE PARAFFINE (Extraites du charbon de terre.)

COMME apparence, ces bougies sont semi-transparentes, excessivement élégantes et composées d'une substance minérale; elles ne sont pas grasseuses et ne répandent pas l'odeur des autres bougies. Elles résistent aux climats les plus chauds, sans couler et sans s'amollir; elles brûlent six heures de plus par livre, et leur clarté est plus brillante et au moins aussi pure que celle des bougies de cire et de blanc de baleine. En vente chez tous les bons épiciers. Pour la vente en gros, s'adresser à BERNARD TURPIN, Agent de la Compagnie, No 55, rue Vieille-Levée.

Le magnifique étalon JOHN G. ROBINSON sera, pendant la saison, à l'Ecole d'Equitation de la rue du Bassin, entre Poydras et Perdido. Il est d'une belle couleur foncée et n'a pas de blanc et ne n'est une petite raie blanche sur le devant de la tête. Il a seize mains, pèse 1200 livres, a de muscles, qu'il est excellent trotteur et est toujours doux. C'est le demi frère des célèbres étalons George M. Patchen et Jupiter. Sa Généalogie.—John G. Robinson est né le 5 juillet 1853; il provient de l'étalon Cassius M. Clay et de la célèbre trotteuse Gipsey. Cassius M. Clay provient de Henry Clay, de la mère du célèbre John Anderson. Henry Clay d'Andrew Jackson et de la trotteuse Surrey; Andrew Jackson de Young Bashaw qui provenait de Grand Bashaw importé; la mère d'Andrew Jackson provenait de Why-Not et Why-Not et Old Messenger; la célèbre trotteuse Gipsey a été élevée par MM. Jones, à Long Island, N. Y., elle provenait d'Amack qui provenait de Mambrino et de Sophonisba. Mambrino provenait de Messenger et Gipsey et venait de l'étalon trotteur Jupiter. Conditions. $25 payables d'avance. 19 mars—1m.

AVIS. NOUS avons repris aujourd'hui nos paiements en plein. MARTIN, COBB & Co. Nouvelle-Orléans, 18 mars 1861.

CHANGE A VUE sur MM. Rothschild, à Londres et à Paris, et sur leurs agents à San Francisco. MM. Davidson & Mayo, par THOS. H. FARISH, 27, rue Bienville

Avis. LE Dr CHASTANT a transféré son office et son domicile, rue Baronne, No 22, entre les rues Canal et Commune. Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M. 18 mars—1m

ERNEST TURPIN. Confiseur en gros et en détail, Rue Vieille Levée, No 93, Nouvelle-Orléans.

FABRICANT de pastilles de gomme, pâte de jujube, dragées et toutes espèces de candis et de sirops à la vapeur. 16mars—1m—1rep.

MAISON DE SANTÉ Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr PRAX recevra des malades moyennant une rétribution modérée, dans sa maison de santé, rue des Ursulines No 37. Consultations tous les jours de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Louisiana Academy, Rue Hôpital, No 79, Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, de Lecture et de la musique est confié à des professeurs distingués. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Le prix d'admission varient de $3 à $10, selon la force des élèves. 5 mars 1rep—1m.

LOUIS, RESTAURATEUR, Et Pension Bourgeoise, Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis. A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient TABLE D'HOTE à toute heure, et le consommateur pourra y venir à n'importe quelle heure; le menu y sera de premier choix. Il offre aux consommateurs, pour 50 cents: Un potage, au choix, Légumes, Poisson, Rôti, Entrée, Salade. Desserts assortis—Vin compris. Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir.

Aux consommateurs de Gaz. Compagnie du Gaz de la N. Orléans, 11 janvier 1861. A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes. Par ordre. N. O. J. TISDALE, Trésorier.

AU PUBLIC. LE Dr HUNTER, DE NEW-YORK, Médecin pour les maux de gorge, les affections des poumons et du cœur. LE Dr HUNTER annonce à ses malades et aux personnes qui désirent le consulter, qu'il fermera son cabinet à la Nouvelle-Orléans vers le 1er avril. [illegible] Bureau, rue du Canal No 156, Près Baronne.

FOULON & BROCARD, NOTAIRES PUBLICS, Rue Royale, No 71.

Demande. ON demande, pour aider les Zouaves dans leurs représentations, 25 HOMMES accoutumés à se servir d'armes à feu. [illegible]

Demande de cuisinier. ON désire acheter ou affermer un bon cuisinier nègre, [illegible] rue de l'Union, No 48.